

# Le Quotidien

Journal de l'information régionale

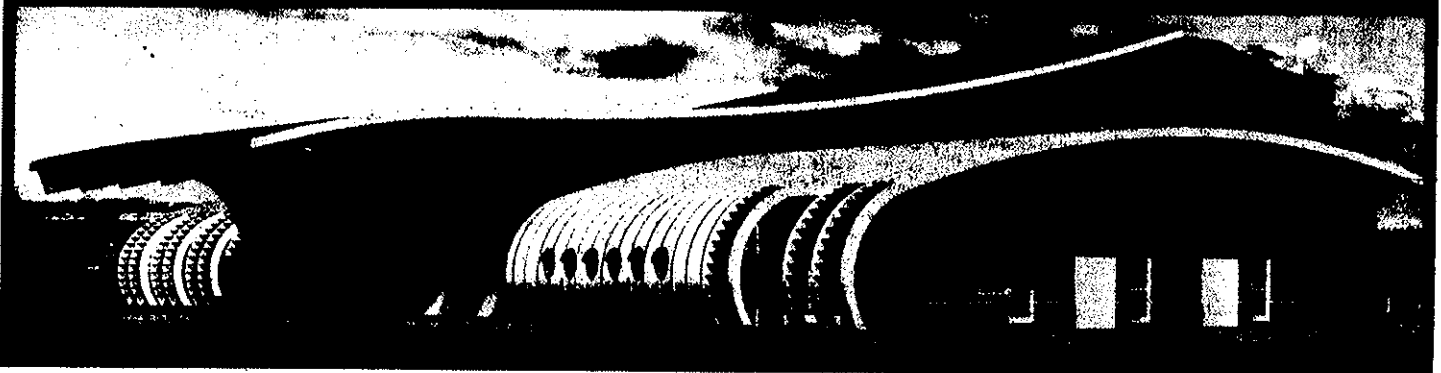
# HOMME DU MONDE

Le Robervalois Sébastien Savard poursuit son ascension avec le Cirque du Soleil /3

Photos Al Seib, Le Cirque du Soleil

QUAI D'ESCALE À LA BAIE

# Le pavillon coûtera 5,2 millions \$ /4



**AUJOURD'HUI**



**Express**

Le choix du Rôtisseur

**5,75\$ + taxes**

Alma et Roberval

**Un goût bien de chez nous!**



**SUBWAY**

UNE TOURNÉE ET UN DISQUE PROJET AP-50

**Pelchat et Legrand font la paire /3**

/2



# Camelot... bien plus payant qu'on pense!



PROGRÈS

- Apprendre à gérer son premier budget • Créer ses propres défis
- Acquérir ses premières expériences sur le marché du travail
- Être son propre patron • Se démarquer des autres
- Acquérir sa propre indépendance

Si ça t'intéresse: 418-845-4664 ou 418-679-3839

**INSOLITE**

**Les samedis hypothécaires**

SAINT-LOUIS, Mo (PC) - La crise financière qui frappe les États-Unis donne lieu à d'étonnantes initiatives.

Ainsi, le club de hockey des Blues de St. Louis, de la Ligue nationale, a lancé une nouvelle promotion, surnommée «Fannie and Freddy Mortgage Saturdays», qui pourrait se traduire par «Les samedis hypothécaires Fannie et Freddy».

En vertu de cette promotion, le club de hockey paiera quatre mois d'hypothèque ou de logement à un spectateur choisi au hasard lors de chacun des 11 matchs du samedi à domicile, du 29 novembre au 28 mars prochain.

Le montant maximal total accordé sera de 4000 \$ (US).

Les noms Fannie et Freddy font référence aux deux agences géantes de crédit hypothécaire américaines qui ont dû être secourues par le gouvernement fédéral.

La promotion ne vise pas à attirer davantage d'amateurs puisque le Scottrade Center de St. Louis, domicile des Blues qui peut accueillir 19 150 spectateurs, est rempli à capacité ou presque à chaque partie locale. □

**Pavillon d'accueil du quai d'escale**

**Le contrat à Constructions Technipro**

**PATRICIA RAINVILLE**  
prainville@lequotidien.com

CHICOUTIMI - C'est la firme Constructions Technipro de Jonquière qui a obtenu le contrat de construction d'un bâtiment d'accueil dans la continuité du projet d'aménagement d'un quai d'escale pour les bateaux de croisière, à La Baie. L'entreprise s'est révélée le plus bas soumissionnaire pour ce contrat de 5 257 312,28\$.

Le maire de Saguenay, Jean Tremblay, a rendu cette décision publique hier. «Ce nouveau contrat poursuit notre projet de 33 millions de dollars pour le quai d'escale où les gouvernements municipal, provincial et fédéral ont contribué à la hauteur d'un tiers chacun. C'est une étape très impor-

tante aujourd'hui. Nous venons en quelque sorte de fermer le dossier du quai d'escale et nous avons respecté notre budget», a indiqué M. Tremblay. «Et je suis vraiment très content qu'une firme de la région ait obtenu le contrat», souligne le maire.

Les travaux de fondation devraient débuter dans les prochains jours. «Notre objectif est de livrer la bâtisse aux passagers de bateaux de croisière qui débarqueront en septembre 2009. Je suis heureux de constater que nous respectons les échéanciers et que toutes les infrastructures seront complétées pour notre première véritable saison d'accueil», ajoute Jean Tremblay.

Le pavillon, dessiné par l'architecte Alain Voyer, s'éten-

dra sur une superficie de 12 000 pieds carrés sur un étage recouvert de bois et d'aluminium. «Nous voulons ainsi faire référence aux principales activités industrielles du Saguenay-Lac-Saint-Jean», souligne le maire. L'édifice abritera également un bureau d'informations touristiques.

«Ce sera le plus beau bâtiment d'accueil du Canada! Nous avons visité plusieurs ports canadiens avant de donner un mandat à M. Voyer avec comme objectif d'en bâtir un encore plus beau et je suis sûr que ce sera une réussite», estime M. Tremblay.

**Village touristique**

«Nous espérons néanmoins poursuivre nos projets de développement. Les gouvernements

provincial et fédéral estiment que nous avons l'un des plus beaux projets touristiques. Ils veulent mettre de l'avant la route du Saint-Laurent avec les bateaux de croisière. Je ne sais pas encore le montant, mais nous aurons droit à une bonne enveloppe d'ici un an ou deux pour développer notre projet de village touristique autour du port. Ce village permettrait d'offrir des activités à l'année», explique le maire de Saguenay.

Par ailleurs, Jean Tremblay s'est réjoui de l'envergure du projet. «Nous attendons 32 000 visiteurs au cours de la prochaine saison touristique et c'est seulement la deuxième année. Je ne rêve pas en couleur en disant qu'on accueillera 100 000 visiteurs d'ici quelques années», termine-t-il. □

**L'ex-avocat Luc Dumont remis en liberté**

**SERGE LEMELIN**  
slemelin@lequotidien.com

CHICOUTIMI - L'ex-avocat Luc Dumont, 38 ans, incarcéré la semaine dernière pour entreprendre une sentence de cinq ans de pénitencier pour l'homicide involontaire de la jeune prostituée Nadia Caron, le 18 août 2005, a été libéré de prison hier matin.

La Cour d'appel a accepté de suspendre l'application de la peine à la demande de son avocat, Me Michel Boudreault, qui a porté la décision en appel, tout comme il l'avait fait pour les trois

verdicts de culpabilité prononcés contre son client.

Me Boudreault a convaincu hier matin le juge Morin de la Cour d'appel que le juge de première instance a invoqué des éléments du procès, contestés par la défense, pour justifier la sévérité de sa peine. Les éléments retenus par le tribunal de première instance font état du comportement de Dumont à l'endroit d'autres prostituées et qui était susceptible de mettre leur vie en danger.

La Cour d'appel impose à Dumont les mêmes conditions d'encadrement qu'elle avait édictées lors de l'appel du verdict.

La défense dispose de 60 jours pour présenter un mémoire d'appel, après quoi la Couronne disposera d'un délai pour formuler sa position par écrit.

L'appel pourrait être entendu ce printemps ou cet automne par un banc de trois juges, autant sur le verdict que sur la sentence, si besoin est. □



L'ancien avocat Luc Dumont a pu reprendre sa liberté en attendant que sa cause soit entendue devant la Cour d'appel du Québec.

(Archives)

**Décès de Nadia Caron**

**Au tour de la tenancière**

CHICOUTIMI (SL) - Le juge Maurice Abud de la Cour du Québec a insisté pour que l'avocat de la tenancière de maison de débauche Madeleine Chapat accélère les décisions, maintenant que l'ex-avocat Luc Dumont connaît sa sentence pour homicide involontaire.

Le juge a refusé de reporter à la semaine prochaine la comparution de l'accusée pour fixer la date de son procès.

«Il va falloir prendre des décisions cette semaine», a insisté le juge auprès de Me Dominic Bouchard qui a déclaré devoir recontacter sa cliente à Montréal où elle se trouve depuis un certain temps.

La défense a finalement accepté de fixer cette semaine une date définitive pour plaider coupable ou commencer le procès.

Le dossier de Madeleine Chapat avait été placé sur une voie de garage en attente de l'issue du procès de son présumé complice avant de prendre une décision. Elle avait comparu la première fois en juin 2006, près de 10 mois après le décès de la victime, Nadia Caron, 21 ans, survenu le 18 août 2005.

L'accusée a toujours bénéficié de la liberté depuis sa mise en accusation. □



Le juge Maurice Abud a refusé de reporter à la semaine prochaine la comparution de Madeleine Chapat pour fixer la date de son procès.

(Archives)

**MÉTÉO**

**MERCREDI**

Probabilités d'averses  
Max: 1 • Min: -2

**JEUDI**

Passages nuageux  
Max: 2 • Min: -10

**VENDREDI**

Pluie intermittente  
Max: 6 • Min: -1

**LEVER**

6 h 45

**COUCHER**

16 h 10

**CHICOUTIMI**

Haute à 01 h 42 (4m3)  
Basse à 08 h 26 (0m6)  
Haute à 13 h 57 (5m2)  
Basse à 21 h 19 (0m3)

**LA BAIE**

Haute à 01 h 34 (4m9)  
Basse à 07 h 28 (0m6)  
Haute à 13 h 50 (5m7)  
Basse à 20 h 11 (0m1)

**VENTE DU MANUFACTURIER**

**KANUK**

**Mercredi 12 novembre au lundi 17 novembre 2008**

CHICOUTIMI  
1516, boul. Talbot  
543-3177

**SOMMAIRE**

Arts .....	28-29
Bandes dessinées .....	31
Bourse .....	33
Détente .....	31
Décès .....	38-39
Économie .....	26
Horoscope .....	30
Petites annonces .....	35-36
Sports .....	41 à 47
Télévision .....	30

Avis aux termes de la Loi sur les journaux et autres publications (L.R.Q. J-1)

Le Quotidien est publié et édité par la société 3834310 Canada inc., ayant une place d'affaires au 1051, boulevard Talbot, Saguenay (Québec) G7H 5C1. Le Quotidien est imprimé aux ateliers Le Progrès du Saguenay, une division des Journaux Trans-Canada (1999) inc., sis au 1051, boulevard Talbot, Saguenay (Québec) G7H 5C1.

**SERVICE À LA CLIENTÈLE**

ABONNEMENT: 545-4664  
Lundi au vendredi: 7 h - 16 h 30  
SAGUENAY - ALMA: 545-4664  
ST-FÉLICIEN: 679-3832  
AUTRES: 1(800)866-3658

**PETITES ANNONCES**

Tél: 549-4444 Fax: 690-8360  
Lundi au vendredi: 8 h 30 à 16 h 30

**PUBLICITÉ**

Tél: 545-4474 Fax: 690-8824  
Lundi au vendredi: 8 h 30 à 16 h 30

**RÉDACTION**

SAGUENAY 690-8800  
ALMA 668-0920  
ST-FÉLICIEN 679-3832  
TÉLÉCOPIEUR 690-8805

**LeQuotidien**

